



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU
813, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **15 août 2022 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 233-2022 ci-après.

Nature et effets:

L'implantation du bâtiment principal existant est non conforme. La marge latérale minimale pour un bâtiment principal situé en zone H40 est de 2 m. La marge latérale droite actuelle du bâtiment principal est de 1,46 m.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 830 813 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 813, boulevard de L'Industrie, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce TRENTIÈME jour du mois de JUIN deux mille vingt-deux.

Directeur général et greffier-trésorier

M. Pascal Blais